

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



INSTALLATION D'UNE NOUVELLE DELEGUEE TITULAIRE POUR L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET - MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMALIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M. GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES - DOUET - DRAY - DUFLOT - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUN-2024 - 1

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE DELEGUEE TITULAIRE A L'ACSO - RAPPORTEUR : P. MARINI

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise a désigné, par délibération en date du 28 mars 2024, une nouvelle déléguée titulaire en remplacement de M. Cédric LEMAIRE, démissionnaire au 1^{er} décembre 2023.

Aussi, Mme Sophie LEHNER est désignée comme déléguée titulaire en remplacement de M. Cédric LEMAIRE.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la nomination de cette nouvelle déléguée et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'installer Madame Sophie LEHNER en qualité de déléguée titulaire de l'Agglomération Creil Sud Oise.



ADOPTE PAR LE COMITE,
Et, ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

Philippe Marini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



AUDIT DES COMPTES 2023 DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU -
REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE
DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER -
FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET -
MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT
- SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMALIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme
VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M.
GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS
par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE
- M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES -
DOUET - DRAY - DUFLOT - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR
- MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY -
VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUIN-2024 - 2

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 060-200067619-20240618-CS_18JUN24_2-DE

S'LOW

AUDIT DES COMPTES 2023 DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC - RAPPORTEUR : R. MAHET

L'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique impose au concessionnaire de service public de communiquer chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment :

- Les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ;
- Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

En vue d'un examen approfondi, ces rapports ont été confiés, pour l'aspect financier, au Cabinet FINANCE CONSULT et, pour l'aspect technique, au Bureau d'études SAGE Engineering.

Leurs conclusions ont été présentées, le 10 juin à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Un avis favorable a été rendu.

Il a été rendu compte au Comité Syndical de l'examen des comptes rendus financier et technique du délégataire au titre de l'année 2023, par ces 2 bureaux d'études.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la CCSPL, réunie le 10 juin 2024,

Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par René MAHET, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des comptes rendus financier et technique du délégataire au titre de l'année 2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE COMITE,
Et, ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
• Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



CONVENTION D'UTILISATION DE LA DECHETTERIE DE GISORS ENTRE LE SMDO ET LE SYGOM



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET - MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M. GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES - DOUET - DRAY - DUFLOR - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUN-2024 - 3

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 060-200067619-20240618-CS_18JUN24_3-DE

S'LO

CONVENTION D'UTILISATION DE LA DECHETTERIE DE GISORS ENTRE LE SMDO ET LE SYGOM - RAPPORTEUR : D. GAGE

Lors de son adhésion au SMDO le 1^{er} juillet 2022, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a transféré une convention d'utilisation de la déchetterie de Gisors signée avec le SYGOM du Nord et de l'Est du Département de l'Eure, qui s'est achevée le 31 décembre 2023.

Cette convention permet aux habitants de certaines communes de l'Ouest du territoire de la C.C. du Vexin-Thelle, éloignés de la déchetterie de Liancourt Saint Pierre et du point propre de Porcheux, d'accéder à un site de proximité. Les communes concernées sont : Boury-en-Vexin, Chambors, Courcelles-les-Gisors, Eragny-sur-Epte et Trie-Château.

Il est nécessaire de renouveler cette convention afin de maintenir ce service de proximité pour les usagers de ces communes.

Cette convention s'adresse aux habitants des communes précitées, ainsi qu'aux professionnels et commerçants dont le siège social est situé sur l'une de ces communes, selon les modalités d'accès en vigueur fixées par le SYGOM.

La contribution financière sera calculée sur la base d'un forfait par habitant et par an, sur la base de la population légale INSEE de l'année concernée (4 048 habitants en 2023).

Le montant du forfait annuel est de 24 € par habitant.

La convention prendra effet au 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an, reconductible par reconduction tacite sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention d'utilisation de la déchetterie de Gisors entre le SYGOM et le SMDO.

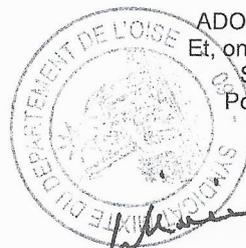
Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Daniel GAGE, Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature de la convention d'utilisation de la déchetterie de Gisors entre le SYGOM et le SMDO. Le forfait annuel est fixé à 24€ par habitant.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE COMITE,
Et, ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



CONVENTION D'UTILISATION DE DECHETTERIES ENTRE LE SMDO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET - MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMALIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M. GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES - DOUET - DRAY - DUFLOT - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUIN-2024 - 4

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 060-200067619-20240618-CS_18JUN24_4-DE

S'LO

**CONVENTION D'UTILISATION DE DECHETTERIES ENTRE LE SMDO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES
- (ANNEXE 2) - RAPPORTEUR : D. GAGE**

Depuis le 1er juillet 2015, deux conventions ont été successivement signées entre le SMDO et la CC2V, afin de permettre aux habitants de la commune de Carlepont d'accéder aux déchetteries de Thourotte et de Ribécourt-Dreslincourt.

La dernière convention, datant de 2022, arrive à échéance le 30 juin 2024. Afin de maintenir cet accès pour les habitants de la commune de Carlepont, il est nécessaire de la renouveler.

Pour rappel, l'accès à ces deux sites ne peut se faire qu'après demande d'une carte d'accès auprès des services de la CC2V, en respectant le règlement de fonctionnement de ces déchetteries. La CC2V prendra à sa charge la correspondance et les cartes d'accès. Cette convention ne concerne que les usagers « particuliers » de cette commune. Elle ne s'adresse pas aux professionnels, ni aux habitants d'autres communes du territoire du SMDO.

La rémunération pour ce service est basée sur le nombre de passages des habitants de Carlepont sur ces 2 installations, via un logiciel de contrôle des accès. Dans le cadre de ce renouvellement, la CC2V propose un tarif fixé à 18€ HT par passage (prix ferme sur la durée de la convention). Le règlement s'opèrera trimestriellement en fonction du nombre de passages constaté.

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2026 sans reconduction possible.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention d'utilisation de déchetteries entre la CC2V et le SMDO.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Daniel GAGE, Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature de la convention d'utilisation des déchetteries entre le SMDO et la Communauté de Communes des Deux Vallées, moyennant un tarif fixé à 18€ H.T. par passage d'usagers.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE COMITE,
Et ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



AVENANT N° 7 A LA CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE AUX APPORTS DE COLLECTE SELECTIVE ENTRE LE SMDO ET LE SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET - MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M. GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES - DOUET - DRAY - DUFLOT - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUIN-2024 - 5

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE AUX APPORTS DE COLLECTE SELECTIVE ENTRE LE SMDO ET LE SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE (ANNEXE 3) - RAPPORTEUR : J. MELIQUE

L'avenant 7 à la convention d'application de la convention d'entente SMITOM / SMDO a pour but d'intégrer le nouveau contrat d'exploitation du centre de tri de Villers-Saint-Paul conclu avec la société SEPUR.

De plus, cet avenant intègre l'évolution du coût de la police d'assurance du centre de tri et des travaux associés.

1) Impact du nouveau contrat d'exploitation avec la société SEPUR

Le 7 décembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres du SMDO a attribué le nouveau marché public de prestations de services pour l'exploitation du centre de tri de Villers-Saint-Paul à la société SEPUR. À la suite de ce nouveau marché, il convient d'ajuster l'aspect financier de la convention d'application relative aux apports de collecte sélective afin de tenir compte des prix de ce marché.

L'impact financier porte sur :

- La part variable (PV) de la convention. Pour rappel, celle-ci était de 86,22 € HT (valeur février 2019), révisé à 100,35 € HT au 1er septembre 2023. La part variable est désormais de 126,45 € HT (montant à la date de remise des offres, soit au 1er septembre 2023) ;
- Actualisation de la formule de révision des prix ;
- Ajout du dispositif de bonus / malus qui vient actualiser le prix mensuel du marché en fonction des performances du Titulaire sur le taux de perte de valorisables dans les refus.

2) Évolution du coût de la police d'assurance du centre de tri et des travaux associés

La police d'assurance couvrant le centre de tri a connu de multiples modifications telles que le montant des franchises, la composition des co-assureurs mais surtout des modifications portant sur les taux de prime annuelle. La prime annuelle était initialement de 149.500 € TTC (année 2019), elle est passée à 641.970 € TTC (année 2024).

De plus, des travaux d'amélioration de la sécurité incendie imposés par la compagnie d'assurance ont eu lieu :

- Mise en place de sprinkleurs sur les groupes hydrauliques (investissement de 23.540 € HT) ;
- Installation d'un contenant permettant le stockage des fûts d'huile en dehors du site (investissement de 18.384 € HT).

Ces modifications représentent des surcoûts qui sont intégrés dans la présente convention :

- Augmentation de 0,12 € HT de la part investissement pour une durée d'amortissement de 5 ans
- Augmentation de 8,21 € HT des « Frais annexes » liée à l'augmentation de la prime.

3) Impact financier global du présent avenant

Le tableau ci-après reprend l'évolution du prix à la tonne (hors traitement des refus de tri) pour le SMITOM :

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 060-200067619-20240618-CS_18JUN24_5-DE



	Prix avenant 5 à la convention d'application (valeur février 2019)	Prix avenant 7 à la convention d'application (valeur septembre 2023)
Part investissement	39,52 € HT	39,64 € HT
Part investissement (process 2012)	5,18 € HT	5,18 € HT
Part variable (PV)	86,22 € HT	126,45 € HT
Frais annexes	3,43 € HT	11,64 € HT
Total	134,35 € HT	182,91 € HT

Il importe de noter que les prix du présent avenant incluent une actualisation des dates de valeurs des prix afin d'être en adéquation avec le nouveau contrat d'exploitation du centre de tri.

Cet avenant a été validé en conférence d'entente le 4 avril 2024.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant à la convention d'application avec le SMITOM Nord Seine et Marne, relatif aux apports de collectes sélectives.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Conférence d'Entente réunie le 4 avril 2024,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Jacky MELIQUÉ, Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature de l'avenant N°7 à la convention d'application avec le SMITOM Nord Seine et Marne, relatif aux apports de collectes sélectives.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOpte PAR LE COMITE,
Et ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



RAPPORT D'ACTIVITE 2023



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET - MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT - SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMAM - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M. GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFÈNE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES - DOUET - DRAY - DUFLLOT - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR - MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY - VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUIN-2024 - 6

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D'AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 060-200067619-20240618-CS_18JUN24_6-DE



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 - RAPPORTEUR : S. MERCIER

Les services du SMDO ont élaboré le Rapport d'Activité 2023, avec les services d'une agence spécialisée en communication institutionnelle, comme pour les précédentes éditions.

Ce document présente les temps forts, l'actualité et les projets en cours du SMDO, en deux parties :

- 1- La partie dite « magazine » met en avant trois axes forts : la prise de conscience collective des enjeux du traitement des déchets, l'efficacité économique et environnementale, et la performance industrielle des installations du Syndicat.
- 2- Le rapport technique et financier, imprimé sur un cahier souple, placé dans le rabat du rapport d'activité, présente l'ensemble des données techniques et financières, les tableaux chiffrés par type d'installation, ainsi que le budget et l'analyse financière.

Pour chaque type de traitement et chaque installation, le mode de fonctionnement ainsi que les évolutions réalisées en 2023 et les projets à venir sont présentés.

Ce rapport a été présenté à la CCSPL le 30 avril 2024. Les membres ont approuvé le contenu du rapport et sa présentation.

Il sera ensuite envoyé de manière dématérialisée à l'ensemble des contacts du SMDO (environ 1500 contacts), et en version papier aux membres du Comité syndical et aux services des collectivités adhérentes.

Ce document est également téléchargeable sur le site internet du SMDO : www.smdoise.fr.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la CCSPL réunie le 30 avril 2024,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Sophie MERCIER, Vice-présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2023.



ADOpte PAR LE COMITE,
Et, ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024



OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FESTIVAL DE MUSIQUE DE CLERMONT



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 JUIN à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Guy Schott à Lacroix-Saint-Ouen, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - DAUCHELLE - DEBLIECK - DUFRANNE - FOYART - FRANÇOIS - HERMAN - MERCIER - NEAU -
REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -
MM. BARRUET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CHEMIN - CORMIER - CROISIC - CROISILLE
DA SILVA - DE BEULE - DELANEF - DESESSART - DESLIENS - DOLLÉ - DROUIN - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER -
FEIGUEUX - GAGE - GOUPIL - GOURDOU - HAUDRECHY - LACROIX - LE MAREC - LEBOEUF - LESAGE - MAHET -
MARINI - MATURA - MELIQUE - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MULLER - PETERS - PICART A. - PICART C - RUFFAULT
- SEELS - SOYER - SUPERBI - TAVERNIER - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CARON par Mme BOQUET - M. FAYOLLE par M. DANNEEL - Mme MORIA par M. CHATAIN - M. PERROT par Mme
VERRIERE - Mme PICARD par Mme MULLEBROUCK - M. PUPIN par M. TOURAIN - M. SELLIER par Mme POTTIER - M.
GIVELET par Mme VAN ELSUWE -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - M. CARMINATI par M. MATURA - Mme COPPENS par M. DELANEF - M. DESMOULINS
par M. C. PICART - M. DUBOUIL par M. DE BEULE - Mme LEHNER par Mme ROSE-MASSEIN - M. OLLIVIER par M. MINE
- M. VASQUEZ par M. MOKHTARI - M. VATIN par M. MARINI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CALDERON - CARON - CLINCKEMAILLIE - LEJEUNE - MUSELET - RICHARD - VALENTE-LE HIR -
MM. BATTAGLIA - BELVAL - BESSET - BOUKHACHBA - CORDIER - DE VALROGER - DELAERE - DEMAY - DESHAYES -
DOUET - DRAY - DUFLOT - DUFOUR - GERNEZ - HELLAL - KELLNER - LECHATTON - LEFEVRE - LEONARD - LEVASSEUR
- MORIN - OUIZILLE - PALANDRE - PELEMAN - PERRIN - PIA - RICHARD - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - TABARY -
VANDEBURIE -

N° d'ordre : CS-18JUIN-2024 - 7

DATE DE CONVOCATION : 16 MAI 2024

DATE D’AFFICHAGE : 16 MAI 2024

Nombre de membres présents : 69

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 060-200067619-20240618-CS_18JUN24_7-DE

S'LO

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FESTIVAL DE MUSIQUE DE CLERMONT - RAPPORTEUR : P. MARINI

L'association La Musicale de Clermont a sollicité un soutien financier du SMDO dans le cadre du Festival de musique classique des Rencontres Musicales de Clermont qui se déroulera, pour sa 10^{ème} édition, du 14 septembre au 13 octobre 2024.

Cette demande est motivée par l'engagement de l'association qui s'inscrit dans une démarche éco-responsable à laquelle le SMDO pourrait s'associer par la promotion de ses actions de prévention et de tri des déchets.

Outre les concerts grand-public, le festival organise des concerts pour les scolaires, une master-class pour les jeunes musiciens ainsi que des concerts privés auprès de publics fragilisés au Centre Hospitalier Isarien (CHI) et à l'EHPAD de l'Hôpital Général.

Dans un contexte similaire, le SMDO intervient depuis l'an passé pour soutenir le Festival des Forêts de Compiègne à hauteur de 8 000 €.

En répondant favorablement à la demande de l'Association, le SMDO élargirait ce concept de partenariat sur son territoire, permettant ainsi de mettre la lumière sur ses actions.

Le montant du mécénat est compris entre 3 500 € et 5 000 €. Il est proposé d'accorder un montant de 5.000 €, comprenant notamment la présence du logo du Syndicat sur tous les supports (affiches, triptyques, brochures, site web...) et entre 25 et 40 entrées sur les concerts.

Il est demandé aux membres du Comité d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Musicale de Clermont pour l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival de musique classique des Rencontres Musicales de Clermont et d'autoriser le président à signer les actes afférents.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 5.000€ à la Musicale de Clermont pour l'organisation de la 10^{ème} édition du Festival de musique classique des Rencontres Musicales de Clermont.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE COMITE,
Et, ont les Membres Présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

Philippe Marini